



*L'Europe, partenaire du territoire*

## **Appel à candidatures pour devenir membre du Groupe d'Action Locale (GAL) Ardèche<sup>3</sup>**

**Lancement de l'appel à candidatures : 27 avril 2015**  
**Réunions d'informations : 26 et 27 mai 2015 de 18h30 à 20h**  
**Date limite de dépôt des candidatures : 7 juin 2015, minuit**

**Dépôt des candidatures en ligne :**

<http://goo.gl/forms/m5zEXN67u9>

Le Parc des Monts d'Ardèche, le Pays de l'Ardèche méridionale et le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux se sont associés pour candidater au nouveau programme européen LEADER 2014-2020.

Leur candidature ayant été retenue en février 2015, ils lancent maintenant de manière effective la constitution du **Groupe d'Action Locale (GAL)**, dont le rôle sera d'assurer la concertation, l'expertise et la communication autour du programme LEADER Ardèche<sup>3</sup>.

# **GAL Ardèche**

**3** Centre  
Monts  
Méridionale

**Programme LEADER 2014-2020**

**Nos ressources territoriales, un passeport d'avenir**

### Appel à candidatures

#### Groupe d'Action Locale (GAL)

Instance de concertation publique/privée

**Composition :** Nombre de membres non limité (une centaine environ)

**Rythme de réunion :** annuel

**Rôle :**

- Se consulter entre acteurs publics/privés et créer du lien entre les dynamiques territoriales et les points de vue
- Établir un bilan partagé annuel et être force de propositions pour l'année suivante
- Disposer d'un vivier d'expertise pouvant être mobilisé par le Comité de programmation
- S'approprier la stratégie LEADER et ses résultats « concrètement »
- Amplifier la communication autour du programme

#### Comité de programmation

Instance décisionnelle

**Composition :** 24 sièges (24 titulaires et 24 suppléants), dont 13 sièges issus de la société civile.

Respect d'un double-quorum public-privé

**Rythme de réunion :** 5 par an

**Rôle :**

- Être garant de la stratégie LEADER et de la bonne utilisation des fonds européens : décision sur les demande de subvention LEADER ; pilotage, évaluation de la stratégie et de la gouvernance ; pilotage des actions de coopération et de communication
- Construire l'inter-territorialité et la solidarité territoriale au sein du périmètre LEADER
- Accompagner l'extension de certains dispositifs à l'échelle Leader
- Innover en matière de gouvernance public/privé

## Devenir membre du GAL Ardèche<sup>3</sup>

- Vous souhaitez participer au développement de votre territoire,
- Faire de l'innovation sur ce territoire est pour vous un défi à relever,
- Vous souhaitez concrétiser la place de l'Europe sur ce territoire rural,
- Parler d'urbanisme, de nouveaux modèles économiques et de changements de pratiques vous passionne,
- Vous êtes motivé par le partenariat entre les élus et la société civile,
- Vous êtes prêt à vous impliquer, et ce dans la durée,

**le programme LEADER du GAL Ardèche<sup>3</sup> est fait pour vous !!**

### Qui est concerné ?

**Tout habitant souhaitant contribuer au développement du territoire (membre d'association, élu, entrepreneur....)** peut candidater au présent appel à candidatures. Par ailleurs, les **partenaires institutionnels** qui sont liées à la stratégie LEADER seront conviés de fait à intégrer le GAL. Ils devront cependant répondre au présent appel à candidatures pour qu'un de leurs membres siège en leur nom.

Afin de respecter les **fondamentaux du programme LEADER**, le Parc des Monts d'Ardèche, le Pays de l'Ardèche méridionale et le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux souhaitent qu'au-delà de la motivation de chacun, la composition du GAL tende à respecter les équilibres suivants :

- Femmes / hommes
- Jeunes / moins jeunes
- Diversité des thématiques couvertes
- Répartition sur le périmètre LEADER (*liste des communes* : <http://www.parc-monts-ardeche.fr/votre-parc/centre-de-ressources/category/84-candidature-leader-2014-2020.html>) :
  - Habiter sur le territoire du GAL
  - Répartition géographique équilibrée au sein du territoire du GAL
  - Mobilité : être en capacité de se déplacer sur un grand territoire
- Etre en capacité de s'engager dans la durée (pour 7 ans, de 2015 à 2022 !)

Les membres du collège public du Comité de programmation se réservent toutefois la **possibilité de sélectionner** les candidatures au regard des équilibres figurant ci-dessus et si plus de 100 candidatures étaient reçues.

### Du GAL au Comité de programmation

Une fois le GAL constitué, l'**instance décisionnelle** du GAL – le **Comité de programmation** – sera mise en place. Ainsi, 13 membres titulaires et 13 membres suppléants émanant de la société civile seront sélectionnés nominativement au sein du GAL, sur la base du volontariat et de leurs motivations. Pour constituer le Comité de programmation, un nouvel appel à candidatures sera alors lancé au sein du GAL. Les candidats seront sélectionnés par les membres du collège public du Comité de programmation.

### Candidater, c'est s'engager

En candidatant au présent appel à candidatures, vous vous engagez à contribuer au développement du territoire et ce pour une durée de 7 ans, à raison d'une réunion par an a minima. Cet engagement passe notamment par une implication régulière, voire active dans la vie du programme LEADER Ardèche<sup>3</sup>.

### Calendrier de mise en œuvre du GAL

- 27 avril 2015 : lancement de l'appel à candidatures
- 26 et 27 mai 2015, de 18h30 à 20h : Réunions d'informations sur l'appel à candidatures du GAL (inscriptions : [ejaffrennou@parc-monts-ardeche.fr](mailto:ejaffrennou@parc-monts-ardeche.fr))
- 7 juin 2015 minuit : dépôt des candidatures pour devenir membre du GAL (candidatures en ligne)
- Début juillet : 1<sup>ère</sup> réunion du GAL et lancement de l'appel à candidatures pour intégrer le Comité de programmation
- Fin août : dépôt des candidatures pour siéger au Comité de programmation en tant que membre privé
- Début septembre : sélection des membres privés du Comité de programmation
- Fin septembre : 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de programmation

## Renseignements

Pour répondre à toutes vos questions en amont du dépôt de votre candidature, deux solutions s'offrent à vous :

- Vous pouvez participer aux **réunions collectives** qui se tiendront en amont du dépôt des candidatures. Elles permettront de présenter le fonctionnement et la stratégie du GAL Ardèche<sup>3</sup> : 26 et 27 mai 2015 de 18h30 à 20h (pour connaître les lieux et le détail, merci de vous faire connaître : [ejaffrennou@pnrma.fr](mailto:ejaffrennou@pnrma.fr))
- Prise de contact individuelle auprès d'Elisa JAFFRENNOU, chef de projet LEADER : [ejaffrennou@pnrma.fr](mailto:ejaffrennou@pnrma.fr) – 04.75.36.38.60



**Parc naturel régional des Monts d'Ardèche**  
Domaine de Rochemure – 07 380 JAUJAC  
[ejaffrennou@pnrma.fr](mailto:ejaffrennou@pnrma.fr)  
04.75.36.38.60



**Pays de l'Ardèche méridionale**  
Château Julien, Rue du Puits - 07110 VINEZAC  
[guy.trembley@pays-ardeche-meridionale.net](mailto:guy.trembley@pays-ardeche-meridionale.net)  
04.75.38.08.03



**Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux**  
Le château du Bousquet – 07 800 ST LAURENT DU PAPE  
04.75.60.77.80      [contact@centreardeche.fr](mailto:contact@centreardeche.fr)

Candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt du

**GAL Ardèche<sup>3</sup>** Centre Monts Méridionale  
2014-2020

